



Laisser un agent immobilier pour transaction entre particuliers

Par **théo40**, le **04/12/2009** à **22:02**

Bonjour,

J'ai visité une maison avec un agent immobilier. Je n'ai signé aucun papier ni été à son agence.

Cette maison m'a plu et j'ai informé l'agent immobilier que je souhaitais l'acheter. Il m'a dit de faire une offre d'achat écrite.

J'ai voulu revoir cette maison avec un professionnel du bâtiment avant de signer un papier. L'agent immobilier a trainé avant de me donner ce rendez-vous et ne voulait pas du professionnel.

Il devait me recontacter pour me fixer un rendez-vous à son agence pour effectuer l'offre d'achat et me proposer un crédit immobilier. Je l'ai informé que je ne prendrais pas le crédit par son intermédiaire. Il ne l'a pas bien pris et ne m'a jamais rappelé.

J'ai alors envoyé un mail pour l'informer de mon désir d'achat d'après un modèle d'offre d'achat trouvé sur internet, avec une limite de date sous 10 jours. Je n'ai eu aucune réponse de l'agent ni oui ni non, ni même qu'il avait bien reçu mon mail (il l'a ouvert j'ai reçu un accusé de réception).

Le délai écoulé, j'ai réussi à contacter le propriétaire. En fait, il n'a jamais été informé de mon offre d'achat, ni même de mon désir d'acquiescer leur maison.

Les propriétaires me proposent de faire affaire directement sans passer par l'agence malhonnête.

Pouvez-vous me dire si je peux faire cette opération sans risque que l'agence se retourne contre moi pour récupérer leur frais de vente. Je vous en remercie par avance.

Cdt

Par **quinq**, le **24/12/2009** à **12:22**

J'ai donné il y a quinze jours l'exclusivité de la vente de mon appartement à une agence, maintenant je veux changer d'optique pour le vendre directement à un particulier de mes connaissances.

Puis-je le faire sans frais vis-à-vis de l'agence.

Merci d'une prompte réponse de votre part